



06/2017

Lehrplan

DFG / LFA

Französisch

Muttersprache

Anhang

Klassenstufen

11 und 12

Lehrplan validiert durch das Ministère de l'Éducation nationale, das Ministerium für Kultus, Jugend und Sport Baden-Württemberg und das Ministerium für Bildung und Kultur Saarland

Annexe

L'inscription du Baccalauréat Franco-Allemand FLM dans le cadre fixé par l'Education nationale – des modalités différentes concernant les épreuves du baccalauréat

1. La préparation

Les épreuves écrites ont lieu à l'issue des trois trimestres de Première et des deux premiers trimestres de Terminale. Les élèves de SMP et de SBC préparent les épreuves finales à raison de quatre périodes en Première et trois en Terminale (quatre périodes – cependant moins longues – à Fribourg et Sarrebruck); les élèves de ES préparant 4 périodes en Première et Terminale et les élèves de la série L préparant cinq périodes en Première et Terminale.

2. Le déroulement des épreuves

L'épreuve écrite dure 4H30.

Les élèves des séries ES, SMP et SBC choisissent, le jour même de l'épreuve, entre quatre sujets possibles (dont deux de philosophie):

- la dissertation de philosophie
- le commentaire de texte philosophique
- la dissertation littéraire sur une œuvre au programme (ou sur un groupement de textes au programme)
- le commentaire littéraire d'un extrait d'une œuvre au programme ou d'un texte lié au thème d'un groupement de textes au programme

Les élèves de la série L ont une épreuve de littérature obligatoire et choisissent entre trois sujets possibles:

- une dissertation de littérature générale
- une dissertation littéraire sur une œuvre au programme ou sur un groupement de textes au programme
- un commentaire composé littéraire sur un extrait d'une œuvre au programme ou sur un texte relié au thème d'un groupement.

A l'issue de l'épreuve orale obligatoire d'Allemand Langue du Partenaire, les élèves sont interrogés en français sur les liens qu'ils peuvent établir entre le texte qu'ils viennent de commenter en allemand et les thèmes et œuvres au programme de FLM.

3. L'évaluation

Les cinq trimestres de préparation font l'objet d'un contrôle continu qui aboutit à une note préliminaire affectée d'un coefficient 1. L'épreuve écrite est corrigée par le professeur de l'élève, puis par le professeur d'une classe parallèle du même lycée, et enfin par un correcteur extérieur qui revoit les deux corrections et fixe la note (article 16 de la Convention) qui est affectée d'un coefficient 3 pour les séries ES, SBC et L et d'un coefficient 2 pour les SMP.

L'épreuve orale ne génère pas de note spécifique mais peut moduler la note d'oral en Allemand Langue du Partenaire.